



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2024_08
AVANCE DE PARTICIPATION AUX OGEC SAINT-FRANÇOIS-XAVIER ET SAINT-
JOSEPH**

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 janvier, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 24 janvier 2024, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43

Conseillers présents :.....33

Pouvoir(s) :4

Votants :.....37

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, FRANCOIS Marie-Jeanne, MASSEROT Christian, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, THEPAUT Michel, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, LETHIELLEUX Jean-Michel, PERTUISEL Roselyne, CHABIN Nathalie, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, FOUIN Marion, RICHARD Maud, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, GUILLOT Jean-François, BODIN Freddy, BESSON Bernard, BOULLIER Marine, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, BRIAND Tony, DESPORTES Philippe,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

BOUDET Marie-Christine a donné pouvoir à FRANCOIS Marie-Jeanne,
BRICHET Stéphane a donné pouvoir à LANGLAIS Véronique,
NOILOU Jean-Claude a donné pouvoir à SANTENAC Rachel,
POLPRÉ Charlène a donné pouvoir à PAULY-MOREAU Noémie,

Conseillers excusés :

KLEIN Bernadette

Conseillers absents :

MARTIN Alain, MASSE Stéphane, BERTIN Jérémy, LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie,

Secrétaire de séance :

DESPORTES Philippe

DELIBERATION N°DCM2024_08

Avance de participation aux OGEC Saint-François-Xavier et Saint-Joseph**Rapporteur : Rachel SANTENAC**

Dans l'attente de l'adoption au budget primitif, comme les années précédentes, il est proposé d'octroyer le versement d'une avance de participation aux associations OGEC. Cette avance est calculée par rapport à la somme versée en 2023 :

- Un premier versement à hauteur de 50 % et le versement du solde au plus tard le 31 août, sinon :
- En avril, versement à hauteur de 15 % ;
- En juin versement à hauteur de 15 % ;
- Avant la fin de l'exercice budgétaire, versement du solde restant.

Pour rappel, les montants des participations attribuées aux OGEC pour l'année 2023 s'élevaient à :

- 116 725€ pour l'OGEC de Saint-François-Xavier,
- 77 757€ pour l'OGEC de Saint-Joseph.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1611-4 relatif au contrôle sur les associations subventionnées ;

Vu l'avis favorable de la commission Solidarité Famille Éducation


Il est proposé au Conseil Municipal :

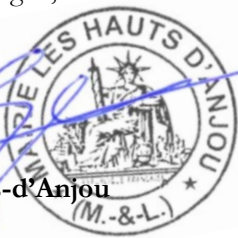
- D'accepter le versement des avances de participation proposées ci-dessus ;
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 5 février 2024


Maryline LÉZÉ,
Maire des Hauts-d'Anjou



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 5 février 2024

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 5 février 2024

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet [http:// www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).